

COMPTE-RENDU
REUNION de CONSEIL COMMUNE NOUVELLE
« LIVAROT – PAYS D’AUGE »

SEANCE PUBLIQUE

MERCREDI 29 JANVIER 2020 à 18 HEURES 30

**AU TELECENTRE RUE DELAPLANCHE
A LIVAROT – PAYS D’AUGE**

Nombre de conseillers en exercice : 85

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 14

Absents sans pouvoirs : 16

Majorité absolue : 43

L'an DEUX MIL VINGT, le 29 janvier, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d’Auge », légalement convoqué le 23 JANVIER 2020, s'est réuni en séance publique, au Téléc centre rue Delaplanche à LIVAROT – PAYS D’AUGE, sous la Présidence de Monsieur Philippe GUILLEMOT, Maire.

Etaient présents : Mr Roland BAUCHET, Mme Brigitte BAUMY-LECLERC, Mr Patrick BEAUJAN, Mr Patrice BELLAIS, Mme Nelly BINET, Mme Vanessa BONHOMME, Mr François BOVE, Mr Michel CALAIS, Mme Danièle CAUDRON, Mme Fanny CAVROIS, Mr Nicolas CHEREL, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mr Bertrand COLAS, Mr Michel CORU, Mr Nicolas D’AIGREMONT, Mme Lydie DAUDEVILLE (arrivée à 18 h 40), Mme Martine DESHAYES, Mr Jean-Louis DESMONTS, Mr Bernard DORIO, Mme Mireille DROUET, Mr Claude DUVAL, Mr Thibault ECALARD, Mme Stéphanie ERNOULT, Mme Colette FONTAINE, Mr François GILAS, Mme Annick HAYS, Mme Sylvaine HOULLEMARE (arrivée à 18 h 46), Mr Michel JULIEN, Mr Benoit LAFONT, Mr Didier LALLIER, Mr Denis LE GOUT, Mme Monique LE PAPE, Mme Nicole LECOMTE, Mme Fabienne LEFEBVRE, Mr Frédéric LEGOUVERNEUR, Mr Xavier LEMARCHAND, Mr Dominique LESUFLEUR, Mme Myriam LOUVEL, Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, Mme Jacqueline MICHEL, Mme Brigitte MOREIRA (arrivée à 18 h 48), Mr Philippe MORIN, Mme Christine MOTTÉ, Mme Pascale PAYNEL, Mme Isabelle PHILIBERT, Mme Claudie SARNIGUET, Mr Philippe SOETAERT, Mme Marie-Thérèse STALMANS, Mr Patrick TARDIVEL, Mr Marcel VANDAMME, Mr Didier VERY, Mr Joël VREL, Mr Jean-Pierre WATTEYNE, Mr René YONNET, formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mr Jean-Claude BENARD, pouvoirs à Mme Marie-Thérèse STALMANS.
- Mme Sandrine BRION-DURAND, pouvoirs à Mr Denis LE GOUT.
- Mme Christèle BUNEL, pouvoirs à Mme Christine MOTTÉ.
- Mr Régis DUBOIS, pouvoirs à Mr Michel CORU.
- Mr Guy JARY, pouvoirs à Mr Patrick BEAUJAN.
- Mme Véronique LADROUE, pouvoirs à Mr René YONNET.
- Mr Mickäel LAFOSSE, pouvoirs à Mr Didier LALLIER.
- Mr Gilbert LANGLOIS, pouvoirs à Mr Roland BAUCHET.
- Mme Marie-Jeanne LEBOURGEOIS, pouvoirs à Mr Bernard DORIO.
- Mr Gilles LEBOURGEOIS, pouvoirs à Mr Jean-Pierre WATTEYNE.
- Mr Philippe LESAULNIER, pouvoirs à Mr Xavier LEMARCHAND.
- Mr François LOZAHIC, pouvoirs à Mr Joël VREL.
- Mme Elisabeth PIARD, pouvoirs à Mme Danièle CAUDRON.
- Mr Michel PITARD, pouvoirs à Mme Martine DESHAYES.

Absents :

- Mr François BLIN.
- Mme Françoise CLOSIER (excusée).
- Mr Pierre DE CREPY.
- Mr Paul DENIS.
- Mme Patricia HENRY.
- Mr Richard JORROT.
- Mr Joël LEFRANCOIS.
- Mr Jean LEVEQUE.
- Mme Erika LEVILLAIN.
- Mr Fabien PAYNEL.
- Mr Arnaud PHILIPPE.
- Mr Jean-Pierre POUPINET.
- Mr Vincent RIBARD.
- Mr Jean-Michel ROSEY.
- Mr David SAVARY.
- Mr Mickaël TREGOUET.

Mme Danièle CAUDRON est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 11 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

I) DEBAT SUR LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le conseil municipal de la Ville de LIVAROT – PAYS D’AUGE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

Vu le rapport joint,

Monsieur le Maire rappelle que l'article 107 de la loi NOTRe a changé les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au débat d'orientation budgétaire, en complétant les mesures concernant la forme et le contenu du débat. S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, les nouvelles dispositions imposent au maire de présenter à son assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Cette obligation concerne les communes de plus de 3 500 habitants et les EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Ce rapport doit être transmis au représentant de l'Etat dans le département et publié. Pour les communes il doit également être transmis au président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre.

Ce rapport donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique. Cette délibération doit également être transmise au représentant de l'Etat dans le département.

Le Conseil Municipal devra prendre acte du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du débat sur le rapport d'orientation budgétaire.

II) AUTORISATION DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE LIVAROT –PAYS D’AUGE AU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D’INVESTISSEMENT (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 30 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, *dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent*, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de 1 278 027,75 € (< 25% x 5 112 111,00 €)

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Compte 20 – Immobilisations incorporelles	3 000,00 € x 25 % = 750,00 €
Compte 204 – Subventions d'équipement versées	291 094,00 € x 25% = 72 773,50 €
Compte 21 – Immobilisations corporelles	4 818 017,00 € x 25 % = 1 204 504,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** les propositions de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

III) ACCORD POUR L'ACHAT DU TERRAIN ET DES BATIMENTS SITUES 3 AVENUE DE NEUVILLE A LIVAROT

Suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 27 février 2019 approuvant l'achat du terrain et des bâtiments situés 3 Avenue de Neuville Livarot 14140 Livarot – Pays d'Auge, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'achat des locaux de l'ex GEDIMAT est pour y installer les services techniques municipaux. Il explique que les locaux actuels ne correspondent plus aux besoins et sont aujourd'hui trop petits pour accueillir l'ensemble du personnel. En effet, il est nécessaire d'aménager des vestiaires et des sanitaires adéquats (hommes/femmes).

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que les diverses conditions suspensives de droit et ordinaires en pareille matière notamment celle que la SCI Avenue de Neuville devienne propriétaire de la parcelle cadastrée section AC n°88 lieudit La Perrelle d'une surface de 114 m² sont levées.

Vu l'avis de France Domaine en date du 8 Janvier 2019 fixant le prix de 392 500,00 € avec une marge de négociation de +/- de 20 %, corrigé le 08 mai 2019 intégrant l'ensemble des parcelles,

Vu l'avis favorable de la Commission immobilier du 13 février 2019,

Vu l'engagement du Conseil Municipal par délibération en date du 27 février 2019 et du 22 Mai 2019,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de racheter le terrain et les bâtiments situés 3 avenue de Neuville à Livarot, cadastrés section AC n°98, AC n°52, AC n°53, AC n°54, AC n°88 et AC n°118 pour une superficie totale de 8112 m² (dont 1600 m² couvert), au prix de 350 000,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'acquérir le terrain et les bâtiments situés 3 avenue de Neuville à Livarot, cadastrés section AC n°98, AC n°52, AC n°53, AC n° 54, AC n°88 et AC n°118 pour une superficie totale de 8112 m² (dont 1600 m² couvert), au prix de 350 000,00 euros.
- **DÉSIGNE** Maître David GSCHWEND pour rédiger l'acte de vente,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour concrétiser cette vente.

IV) LIVAROT – PAYS D'AUGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE ET RURALE AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PRIORITE N°1

Vu l'arrêté préfectoral en date du 03 Décembre 2019 fixant les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2020, les communes pourront présenter 2 dossiers au titre de la programmation 2020 classés par ordre de priorité.

Le programme annuel des travaux de voirie communale et rurale a été établi en partenariat avec chaque Maire délégué. Le coût total de l'opération estimée s'élève à 543 501,80 € H.T soit 652 202,16 € TTC (honoraires compris).

Afin d'obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme des travaux de voirie communale et rurale 2020 qui s'élèvent à 543 501,80 € H.T soit 652 202,16 € TTC ;
- **SOLLICITE** un financement au titre de la DETR et/ou de la DSIL sur l'année 2020 pour un montant éligible à la DETR de 305 861,15 € H.T soit un financement de 136 738,53 € (40 %) ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

V) LIVAROT – PAYS D'AUGE – DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX DES ECOLES AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) - PRIORITE N°2

Vu l'arrêté préfectoral en date de 03 Décembre 2019 fixant les opérations éligibles et les fourchettes de taux relatives à la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2020, les communes pourront présenter 2 dossiers au titre de la programmation 2020 classés par ordre de priorité.

La commune historique de Fervaques doit réaliser des travaux d'isolation par l'intérieur des classes de l'école primaire de Fervaques ce qui nécessite la réfection de l'électricité, de la plomberie et des peintures. Le coût total de l'opération s'élève à 90 847,24 € H.T soit 109 016,69 € TTC.

Afin d'obtenir un maximum de subventions pour réaliser dans les meilleures conditions ces travaux, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le programme des travaux des écoles en 2020 qui s'élèvent à 90 847,24 € H.T soit 109 016,69 € TTC ;
- **SOLLICITE** un financement au titre de la DETR et/ou de la DSIL sur l'année 2020 pour un montant de 36 338,90 € (40 %) ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour mener à terme ce dossier.

VI) LIVAROT – PAYS D'AUGE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE SUIVI ENERGETIQUE PARTAGE AVEC LE SDEC ENERGIE

Départ de Mr Michel CALAIS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le service développé par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) intitulé « Conseil en énergie partagé » (CEP).

Proposé pour une durée de 4 ans, le CEP est un service structuré d'étude, de suivi, d'accompagnement et de conseils énergétiques. Il s'agit d'accompagner la commune dans toutes ses démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie. Proposé aux collectivités locales en amont des études techniques qui restent de la compétence des bureaux d'études spécialisés, ce service se décompose en quatre phases :

- La réalisation d'un bilan énergétique du patrimoine communal (inventaire des caractéristiques du patrimoine communal (bâtiment et éclairage public), étude des évolutions des dépenses et des consommations énergétiques de la commune au cours des trois dernières années, propositions d'amélioration avec pas ou peu d'investissements) ;
- Le suivi énergétique personnalisé de la commune (suivi des consommations sur 3 ans permettant la pérennisation des économies ; l'analyse plus détaillée des éléments de patrimoine révélant des dérives voire des excès de consommations) ;
- L'accompagnement de la commune (propositions d'études techniques et de conseil sur des projets en lien avec la thématique « énergie ») ;
- La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation.

Le montant de la cotisation à verser au SDEC ENERGIE a été fixé par l'organe délibérant comme suit :

- 625 € / bâtiment / an avec une aide de 80% (commune de catégorie B2) soit 125 €/an

Nombre de bâtiments (dans la limite de 10) :

- 3 pour Livarot (Groupe scolaire Les Rosiers, Salle des Fêtes, Manoir de l'Isle)
- 2 pour Fervaques (Groupe Scolaire (Maternelle et Primaire), Salle des Fêtes)

- 2 pour Meulles (Ecole, Salle des Fêtes)
- 2 pour Notre Dame de Courson (Ecole et Salle des Fêtes)

Soit une contribution de 1 125,00 € par an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DONNE** son accord pour bénéficier de ce service,
- **CONFIE** au SDEC ENERGIE le soin de réaliser pour son compte cette mission,
- **ACCEPTE** de participer pour le montant de la cotisation définie ci-dessus,
- **S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires et à verser annuellement cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- **AUTORISE** le maire à signer la convention à intervenir avec le SDEC ENERGIE.

INFORMATIONS DIVERSES

Date du prochain Conseil Municipal au Télécentre rue Delaplanche sous réserve de modifications :

- le 26 Février à 18h30 pour l'examen des budgets

Date de la prochaine Commission de Finances au Télécentre rue Delaplanche étendues aux Maires – Adjoints et aux Maires délégués sous réserve de modifications :

- le 19 Février à 9h00 pour l'examen des budgets

- Mr Jean-Pierre WATTEYNE invite l'ensemble du conseil au verre de l'amitié le samedi 1^{er} février 2020 à 11 h 30 à la salle des Fêtes dans le cadre du salon des loisirs créatifs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 45.